

Terrasse 2020

LE PURGATOIRE

Terrasse estivale

du 01/03/2020 au 31/10/2020

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 00h30

Commentaire :

Terrasse hivernale

du 01/01/2020 au 29/02/2020 et du 01/11/2020 au 31/12/2020

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 21h00

(jusqu'à 22h00 pendant la période de
l'opération Strasbourg Capitale de Noël)

Equipements autorisés : Casier Menu

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses
(bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

